

# Les microentreprises ont plus souvent un profil sur les réseaux sociaux qu'un site web

Insee Première • n° 1982 • Février 2024



En 2022, 82 % des microentreprises implantées en France ont accès à Internet pour un usage professionnel, ce qui permet à 67 % de leurs salariés d'en avoir l'usage. Leur vitesse de connexion est relativement plus faible que celle des entreprises de taille supérieure.

Les microentreprises utilisant Internet recourent plus fréquemment à un média social (44 %) qu'à un site web (37 %). En particulier, 42 % des microentreprises ont un profil, un compte ou une licence d'utilisateur sur au moins un des réseaux sociaux. 66 % des microentreprises du secteur de l'hébergement-restauration font usage des médias sociaux, contre 22 % de celles du secteur des transports et de l'entreposage. La présence des microentreprises sur ces plateformes a été accentuée par la crise sanitaire de 2020 : plus d'un tiers ont déclaré avoir développé ou intensifié leur usage des médias sociaux de manière temporaire ou permanente à la suite de la pandémie.

Trois quarts des microentreprises connectées disposent au moins d'un accès à distance à l'un des trois outils de travail (messagerie, documents, logiciels). Elles donnent peu de directives quant à la sécurité de l'accès à distance à ces outils et elles bénéficient d'une protection moindre en matière de sécurité par rapport aux entreprises de plus grande taille.

Si les **entreprises** implantées en France sont aujourd'hui largement équipées en technologies de l'information et de la communication (TIC), des différences subsistent selon leur taille ou leur cœur de métier ► **encadré**. En 2022, 82 % des **microentreprises** disposent d'un **accès à Internet** pour un usage professionnel, contre presque toutes les entreprises occupant au moins 10 personnes ► **figure 1**. Les microentreprises **employeuses** disposent plus fréquemment (94 %) d'un accès que les non employeuses (76 %).

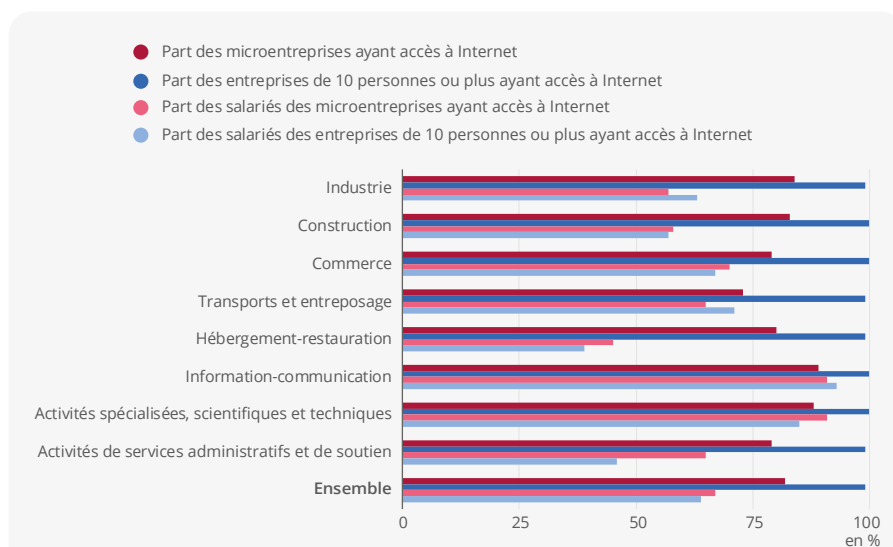
L'accès à Internet des microentreprises varie selon le secteur d'activité, mais reste toujours moindre que celui des entreprises de taille supérieure. Dans le secteur des transports et de l'entreposage, sept microentreprises sur dix sont équipées d'une connexion à Internet. A contrario, près de neuf microentreprises sur dix de l'information-communication et des activités spécialisées, scientifiques et techniques, dont le cœur de métier se rapproche des TIC, sont équipées d'un accès à Internet.

Au sein des microentreprises, 67 % des salariés ont accès à Internet, soit légèrement plus que dans les entreprises de plus grande taille (64 %). Cet accès est là encore très différencié selon le secteur de

l'entreprise : les salariés de l'hébergement-restauration (45 %) utilisent moins Internet que ceux de l'information-communication (91 %).

Parmi les salariés utilisant Internet, presque la moitié utilisent un appareil portable fourni par l'entreprise et connecté via le réseau mobile. L'information-communication

## ► 1. Accès à Internet en 2022 selon le secteur d'activité



**Lecture** : En 2022, 82 % des microentreprises ont un accès à Internet pour un usage professionnel.  
**Champ** : Microentreprises et entreprises de 10 personnes ou plus, implantées en France, des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.  
**Source** : Insee, enquêtes TIC 2022 et TIC-TPE 2022.

reste le secteur où cette utilisation est la plus répandue avec près de deux tiers des salariés connectés, soit deux fois plus que dans l'hébergement-restauration.

### Une vitesse de connexion plus faible dans les microentreprises

86 % des microentreprises ayant un accès à Internet utilisent une connexion à Internet fixe à **haut** ou **très haut débit**, contre 97 % pour les entreprises de taille supérieure. Ces abonnements sont plus fréquents dans les microentreprises employeuses (90 %) que dans les non employeuses (82 %). Comme pour l'accès à Internet, ce taux est plus faible dans le secteur des transports et de l'entreposage (70 %) et très élevé dans l'information-communication (93 %) et les activités spécialisées, scientifiques et techniques (91 %).

12 % des microentreprises ont des connexions à Internet fixes avec des vitesses de téléchargement très élevées (1 gigabit par seconde (Gbit/s) ou plus), soit un peu moins que dans les entreprises occupant 10 personnes ou plus (17 %) ► **figure 2**. Cette part est plus élevée pour les microentreprises de l'information-communication (21 %) et des transports et de l'entreposage (17 %), comme pour les entreprises plus grandes des mêmes secteurs (respectivement 36 % et 17 %). Au contraire, une entreprise sur quatre dans les secteurs de la construction, de l'hébergement-restauration et des activités de services administratifs et de soutien a accès à Internet avec des vitesses faibles (moins de 30 mégabits par seconde - Mbits/s).

### Les microentreprises recourent davantage aux réseaux sociaux qu'à un site Internet

En 2022, plus de la moitié (54 %) des microentreprises ayant un accès à Internet utilisent un **média social** ou possèdent un site web, soit en propre soit partagé. Ces microentreprises recourent plus fréquemment aux médias sociaux (44 %) qu'à un site web (37 %) ; 42 % ont notamment un profil, un compte ou une licence d'utilisateur sur au moins un réseau social ► **figure 3**. Les microentreprises du secteur des transports et de l'entreposage ont très peu recours à ces outils (16 % ont un site web, 22 % un média social) tout comme celles de la construction (23 % et 28 %). En revanche, dans l'hébergement-restauration, 66 % des microentreprises utilisent les médias sociaux, probablement pour promouvoir leur établissement et informer au mieux leurs clients, et 45 % ont un site web.

Parmi les microentreprises dotées d'un site web, celles du secteur du commerce offrent le plus de fonctionnalités aux utilisateurs. Elles proposent plus fréquemment en ligne la commande ou la réservation (51 %), la possibilité de personnaliser ou de concevoir des biens ou services (16 %), le suivi de commande (33 %) ou un contenu personnalisé pour les visiteurs réguliers ou habitués (15 %). De plus, 83 % des microentreprises proposent directement sur leur site web une description de biens ou services ou des listes de prix et 54 % mettent en avant les médias sociaux de l'entreprise en proposant des liens permettant d'accéder à ces plateformes, particulièrement dans l'hébergement-restauration (63 %).

Parmi les différents médias sociaux, les réseaux sociaux sont les plus utilisés par les microentreprises (42 %). Les médias sociaux de partage de contenu multimédia sont moins exploités (17 %). Enfin, hormis dans le secteur de l'information-communication, les

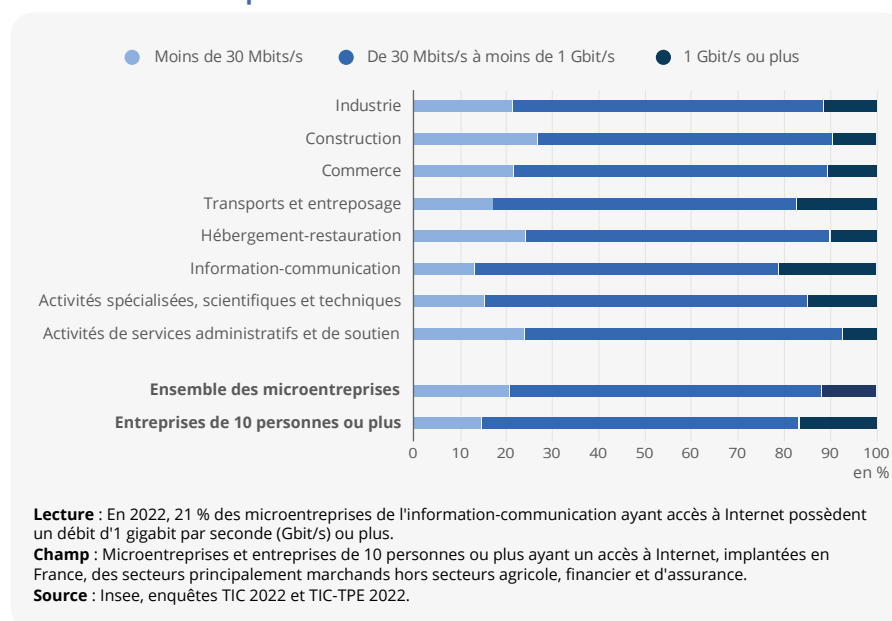
microentreprises recourent peu aux blogs (5 %) et **wikis** (1 %).

Par ailleurs, 36 % des microentreprises ont fait évoluer leurs médias sociaux à la suite de la crise sanitaire de 2020, de façon permanente ou temporaire. En particulier, 21 % des microentreprises du secteur du commerce ont fait évoluer leurs usages des médias sociaux de manière permanente.

### Les microentreprises proposent moins l'accès à distance aux outils professionnels

En 2022, parmi les microentreprises utilisant Internet, 74 % disposent d'un accès à distance à la messagerie professionnelle, 54 % aux documents et 40 % aux logiciels professionnels ► **figure 4**. 76 % permettent l'accès à distance à au moins un de ces trois outils, soit nettement moins que dans les entreprises de taille supérieure (91 %).

## ► 2. Vitesse de connexion de l'équipement à Internet fixe des microentreprises selon le secteur d'activité



## ► 3. Microentreprises connectées disposant d'un site web ou ayant un usage d'un média social selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	Site web	Média social	
		Ensemble	dont réseau social
Industrie	44	56	53
Construction	23	28	26
Commerce	42	53	51
Transports et entreposage	16	22	19
Hébergement-restauration	45	66	62
Information-communication	48	49	46
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	39	41	38
Activités de services administratifs et de soutien	31	35	34
<b>Ensemble</b>	<b>37</b>	<b>44</b>	<b>42</b>

**Lecture** : En 2022, 37 % des microentreprises ayant accès à Internet possèdent un site web.  
**Champ** : Microentreprises ayant un accès à Internet, implantées en France (hors Mayotte), des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.  
**Source** : Insee, enquête TIC-TPE 2022.

Les microentreprises de l'information-communication proposent plus souvent que celles exerçant d'autres activités un accès à distance à la messagerie (83 %), aux documents (70 %) ou aux logiciels (57 %). À l'inverse, celles de l'hébergement-restauration fournissent moins accès aux mails (66 %), celles ayant des activités de services administratifs et de soutien donnent moins accès aux documents (45 %) et celles du secteur des transports et de l'entreposage aux logiciels (32 %).

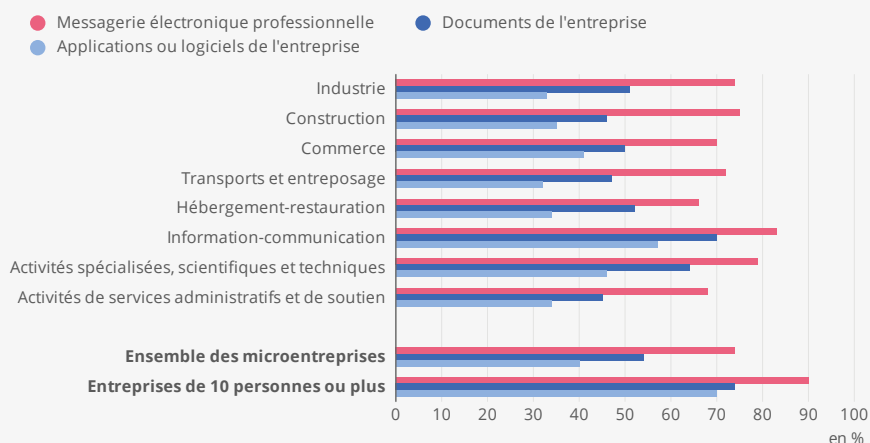
Dans les entreprises permettant l'accès à distance à au moins un outil, huit salariés sur dix ont accès à distance à leur messagerie dans une microentreprise, soit autant que dans une entreprise de taille supérieure. L'accès à cet outil y varie cependant selon l'activité de l'entreprise : 74 % dans le commerce, mais 95 % dans l'information-communication. Concernant l'accès aux documents ou aux logiciels, il est un peu plus répandu parmi les salariés des microentreprises (81 % des salariés des microentreprises proposant un accès à distance à au moins un outil, contre 76 % de ceux des entreprises occupant 10 personnes ou plus proposant ces mêmes accès).

### Les mesures de sécurité mises en place par les microentreprises sont relativement faibles

Bien que le travail à distance se développe au sein des microentreprises, seulement 25 % de celles accordant un accès à distance donnent des directives en matière de sécurité des TIC pour cet accès, soit deux fois moins que les entreprises de plus grande taille (56 %). Les microentreprises des secteurs de l'hébergement-restauration (17 %) et de la construction (18 %) en donnent encore moins fréquemment, tandis que celles des activités spécialisées, scientifiques et techniques (34 %) et de l'information-communication (45 %) sont plus vigilantes sur les directives de sécurité.

En 2022, 41 % des microentreprises utilisant Internet mettent en œuvre au moins deux mesures parmi les différentes mesures de sécurité (mot de passe fort, méthodes biométriques, combinaison de deux mécanismes pour s'authentifier, techniques de chiffrement, sauvegarde de données à l'extérieur), soit nettement moins que les entreprises de taille supérieure (68 %) ► **figure 5**. En particulier, 63 % des microentreprises imposent une authentification par mot de passe fort à leurs salariés, contre 82 % pour les entreprises de taille supérieure. Cette part varie selon le secteur, de 55 % pour les activités de services administratifs et de soutien à 77 % pour l'information-communication. La deuxième mesure de

#### ► 4. Microentreprises connectées ayant un accès à distance aux outils professionnels selon le secteur d'activité

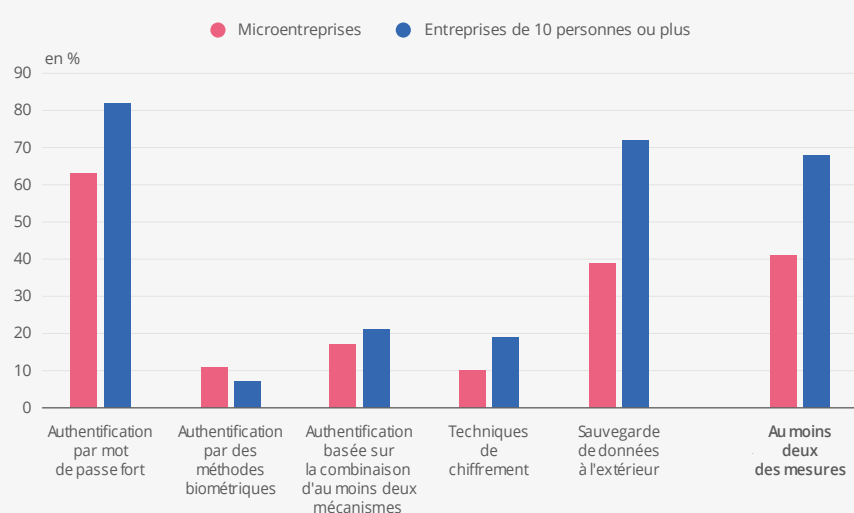


**Lecture** : En 2022, 83 % des microentreprises de l'information-communication ayant accès à Internet permettent l'accès à la messagerie électronique professionnelle.

**Champ** : Microentreprises et entreprises de 10 personnes ou plus ayant un accès à Internet, implantées en France, des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

**Source** : Insee, enquêtes TIC 2022 et TIC-TPE 2022.

#### ► 5. Différentes mesures de sécurité utilisées au sein des entreprises connectées



**Lecture** : En 2022, 63 % des microentreprises ayant accès à Internet utilisent une authentification par mot de passe fort.

**Champ** : Microentreprises et entreprises de 10 personnes ou plus ayant un accès à Internet, implantées en France, des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

**Source** : Insee, enquêtes TIC 2022 et TIC-TPE 2022.

#### ► Encadré - Les microentreprises du secteur des TIC se démarquent de celles des autres secteurs

Parmi les microentreprises, celles du **secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC)**, dont le cœur de métier concerne directement les technologies de l'information et de la communication, se distinguent des microentreprises « non-TIC » : 93 % des microentreprises des TIC utilisent une connexion à Internet fixe à haut ou très haut débit, contre 85 % pour les « non-TIC ». Elles sont 22 % à avoir accès aux débits les plus élevés, soit deux fois plus que les « non-TIC ».

Parmi les microentreprises, celles des TIC disposent plus fréquemment de sites Internet, contrairement aux entreprises « non-TIC » qui préfèrent l'usage des médias sociaux : 47 % des microentreprises des TIC disposent d'un site web, soit 10 points de plus que les microentreprises « non-TIC », alors qu'elles sont presque autant à gérer un média social (44 %).

En matière de sécurité informatique, les microentreprises des TIC sont mieux protégées que leurs homologues « non-TIC » : 80 % des microentreprises des TIC ont recours à une authentification par mot de passe fort. En raison de leur cœur de métier, elles font aussi nettement plus appel à leurs propres salariés (63 %) que les entreprises « non-TIC » (27 %).

sécurité la plus répandue est la sauvegarde de données à l'extérieur, adoptée par 39 % des microentreprises, ce qui est également beaucoup moins courant qu'au sein des entreprises occupant 10 personnes ou plus (72 %). Les différences sectorielles sont également marquées : de 25 % pour l'hébergement-restauration à 58 % pour l'information-communication. Par ailleurs, 17 % des microentreprises utilisent une authentification basée sur la combinaison d'au moins deux mécanismes d'authentification. Enfin, l'authentification par des méthodes biométriques tout comme l'utilisation de techniques de chiffrement sont peu utilisées (une microentreprise sur dix).

Les entreprises donnent plus souvent des directives en matière de sécurité quand elles disposent également d'une documentation à ce sujet. Seulement 8 % des microentreprises ayant accès à Internet possèdent une documentation

sur les mesures, pratiques ou procédures en matière de sécurité des systèmes d'information, contre 21 % pour les entreprises de taille supérieure.

### Les microentreprises rencontrent moins d'incidents de sécurité informatique

Les microentreprises connaissent néanmoins moins d'incidents de sécurité informatique. En 2021, 8 % des microentreprises utilisant Internet ont connu une indisponibilité des services TIC due à une panne matérielle ou logicielle, contre 22 % pour les entreprises de taille supérieure. Les secteurs les plus équipés en accès à Internet et vitesse de connexion ont été les plus touchés : 11 % pour l'information-communication et 12 % pour les activités spécialisées, scientifiques et techniques. Les cas d'attaques et divulgation de données sont rares (1 %).

Pour réaliser leurs activités liées à la sécurité, les microentreprises ayant un usage d'Internet font plus souvent appel à leurs propres salariés (28 %) qu'à des prestataires externes (23 %). C'est le cas en particulier des entreprises du secteur de l'information-communication, dont les compétences des salariés mises en œuvre se rapprochent le plus des TIC, qui n'hésitent pas à faire beaucoup plus appel à leurs propres salariés (58 %) plutôt qu'à des prestataires (14 %). Les entreprises de taille supérieure ont plus fortement recours à des prestataires externes (69 %) qu'à leurs propres salariés (34 %), par exemple pour la sauvegarde de données à l'extérieur. ●

Clément Lefebvre (Insee)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

#### ► Sources

L'[enquête sur l'usage de l'informatique, des technologies de la communication et le commerce électronique dans les entreprises de moins de 10 personnes occupées \(TIC-TPE\)](#) en 2022 a été réalisée de mai à septembre 2022 auprès d'un échantillon d'environ 17 000 entreprises actives, de moins de 10 personnes occupées (salariés et non-salariés), implantées en France hors Mayotte, des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

L'enquête vise à mieux connaître l'informatisation et la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans ces entreprises.

L'[enquête sur les technologies de l'information et de la communication dans les entreprises \(TIC-entreprises\)](#) de 2022 a été réalisée début 2022 auprès d'un échantillon de 12 500 entreprises implantées en France, de 10 personnes occupées ou plus (salariés et non-salariés), des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

Dans cette étude, l'exploitation s'appuie pour 2022 sur la définition économique instaurée par la loi de modernisation de l'économie (LME) et son décret d'application n° 2008-1354 du 18 décembre 2008. Les résultats de 2022 ne sont donc pas comparables à ceux des millésimes précédents.

#### ► Définitions

L'**entreprise** est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

Les **microentreprises (MIC)** occupent moins de 10 personnes, et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

Dans cette étude, une entreprise est considérée comme ayant **accès à Internet** lorsqu'au moins une personne (salarié ou non-salarié) de l'entreprise utilise Internet pour un usage professionnel (connexion fixe ou mobile).

Dans cette étude, une **entreprise employeuse** est une entreprise employant au moins deux personnes (salariés et non-salariés).

Selon la définition retenue par l'Arcep, le **haut débit** correspond à un débit théorique inférieur à 30 Mbits/s et le **très haut débit** correspond par convention à un débit minimum théorique de 30 Mbits/s.

Les **médias sociaux** considérés dans cette étude sont les réseaux sociaux (par exemple : Facebook, LinkedIn), les blogs d'entreprise ou micro-blogs (par exemple : X, ex-Twitter), les sites web de partage de contenu multimédia (par exemple : YouTube, Instagram, Pinterest, Snapchat), les **wikis** (outils collaboratifs de partage de connaissances qui permettent aux utilisateurs de contribuer en éditant le contenu des pages web).

Selon une convention internationale fixée par l'OCDE, les **secteurs des technologies de l'information et de la communication (TIC)** sont constitués de l'ensemble des entreprises qui assurent la fabrication, la vente ou les services des produits qui permettent de saisir, transmettre ou afficher des données ou des informations électroniques.

#### ► Pour en savoir plus

- **Boudrot N.**, « [Les deux tiers des entreprises françaises fournissent un accès à distance aux outils de travail](#) », Insee Première n° 1969, octobre 2023.
- « [Les TIC et le commerce électronique dans les entreprises en 2022](#) », Insee Résultats, août 2023.

Direction générale :  
88 avenue Verdier  
92541 Montrouge Cedex

Rédaction en chef :  
B. Lhommeau,  
S. Pujol

Directeur de la  
publication :  
Jean-Luc Tavernier

Rédaction :  
J.-P. Rathle

Maquette :  
B. Rols

@InseeFr  
[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

Code Sage : IP241982  
ISSN 0997 - 6252  
© Insee 2024  
Reproduction partielle  
autorisée sous réserve de  
la mention de la source et  
de l'auteur

